



ANAQ-SUP

Dakar, le 27 SEPT 2024

*Le Secrétaire Exécutif*

**Objet** : Décision sur la demande d'accréditation de programme de l'Ecole supérieure d'Electricité, du Bâtiment et des Travaux publics (ESEBAT).

**Monsieur le Directeur général,**

Au terme de toute la procédure et à la suite des délibérations du Conseil scientifique, en sa **session des 18 et 19 septembre 2024**, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le programme de formation de votre établissement, aboutissant à la délivrance du diplôme de «**Master Hydraulique et Assainissement** », **a été accrédité** par l'ANAQ-Sup.

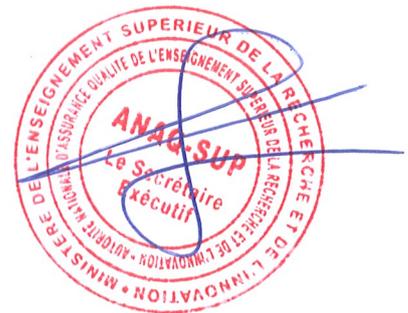
Au regard de l'importance qu'elle accorde au maintien et au développement de la qualité des programmes de formation, **l'ANAQ-Sup attache du prix au suivi des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation externe**, qui vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Une attestation d'accréditation vous sera délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

En vous réitérant la disponibilité de l'ANAQ-Sup à vous accompagner, je vous prie d'agréer **Monsieur le Directeur général**, l'expression de ma parfaite considération.

**A**  
**Monsieur le Directeur général**  
**de l'Ecole supérieure d'Electricité, du Bâtiment**  
**et des Travaux publics (ESEBAT)**

**DAKAR**



**Pr. Lamine GUEYE**